SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

A.R.R ÊT È

THE THE PARTY OF T

CONTRACTOR AND A SECURITION OF THE PARTY OF

to fact that the first

Direction de l'Architecture

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

and the street of the land

eriom kondinali le Trambolica et

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967;

യാത്രം വാട്ടു അവര്യത്ത് നിയുന്നു. സംവാധയും സ്വിധിന്റെ വിധിന്റെ നിയുന്ന് വിശ്യാസ് വിശ്യാസ് വിശ്യാസ് വിശ്യാസ് വ

- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites;
 - VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
 - VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6;
 - VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;
 - VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieures des sites ;
 - VU l'avis émis le 12 mars 1975 par le conseil municipal de DERGERAC ;
 - VU la délibération du 14 mars 1975 de la commission des sites, perspectives et paysages du département de la DORDOGNE;

ARRÊTE:

Article ler - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la DORDOGNE l'ensemble urbain formé sur la commune de BERGERAC par les quartiers anciens et délimités comme suit en partant du Nord et dans le sens des agguilles d'une montre :

- la rue Saint James (côté impair)
- la rue des Fontaines (côté impair)
- la rue Gaudra(côté impair)
- la rue Merline (côté impair)
- la rue des Fontaines (côté pair)

Fare Dear Toute Line Professor

COME ADDITIONS IN A STREET OF

- la rue des Fargues
- la rue d'Altret (côté impair)

Dairen Logo (cons

- la rue Saint Clar (côté pair)
- la rue du Château (côté impair)
- le prolongement de la rue Neuve d'Argenson jusqu'à la place du Pont
- la place du Pont
 - la traversée de la rue Hippolyte Taine jusqu'à la rive droite de la Dordogne
 - la rive droite de la Dordogne
 - la place du Port (côté Nord-Guest)
 - la traversée du Quai Salvette
 - la rue des Conférences (côté impair)
 - la rue Fonbalquine (côté impair) jusqu'à sa rencontre avec la rue Saint James.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la DORDOGNE et au Maire de la commune de BERGERAC qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution. d do A enfolder to don while the energiness of the

reprile as a dispute go damon a likel second it is republicate Fait à PARIS, 1e 20 août 1975

in Alto Diversion

రాజాల్లో కేంద్ర చెద్దారు. మార్కులు మంది మండలాలు చెద్దారు. మీ మండలాలు మంది మాయులు చెద్దారు. మీ మీ మీ మీ మీ మండలాలు

no sincome et l'alfabre d'Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation Pour le Directeur de 1 Architecture

er fogion to Atomos si ma filli etta iv of each about 6V

Signé : R. BOCQUET

Pour ampliation sales and retail a make use access to a - to side of

Signé : Gilbert SILON

L'Administrateur Civilo de la company sel se la la company se la charge des Sites

Calcord Tuffer complication as a

(rimer has) in the time of the

l light base to a comme in w

in the company of the contract of a

కొన్న ఇమ్ చేస్తోంద్రాలు కో ఉన్న ని. ఈ

BERGERAC
Site inscrit : Quartiers anciens

